



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Quorum = 15		
Nombre de présents = 19		
Nombre de pouvoirs = 5		
Nombre de votants = 24		

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°72

Date de convocation
4 décembre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme HARDY A-L., Mme WOLF A-S., Mme VERBRUGGHE V., M. BENGHOUIZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.
M. HERBLOT D. par M. BARBIER J-M.

ABSENTS :

M. GOUJARD A., M. FACQ J-M., M. AGOSTINI L.,
M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme PALANIAYE D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Création d'emplois pour les filières Police Municipale, Technique et Patrimoine

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

Etant donné l'évolution des missions au sein des services de la police municipale, des services techniques et de la médiathèque, il est opportun d'adapter les effectifs aux besoins de ces services.

En raison de l'avancement de grade de certains agents, il est nécessaire de créer :

- **Pour la filière Police municipale** : Un emploi permanent de chef de service de police municipale relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Chef de service principal de 2^e classe à temps complet ;
- **Pour la filière Technique** : Un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique principal 1^e classe à temps complet ;
- **Pour la filière Patrimoine** : Un emploi permanent d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint du patrimoine principal 1^e classe à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CREE** à compter du 15 décembre 2025 les emplois permanents ci-dessous :
 - un emploi permanent de chef de service de police municipale relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Chef de service principal de 2^e classe à temps complet,
 - un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique principal 1^e classe à temps complet,
 - un emploi permanent d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint du patrimoine principal 1^e classe à temps complet,
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs,
- **INSCRIT** au budget chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes.

**LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.**

La secrétaire de séance

Danielle PALANIAYE




Le Maire

Nicolas MOULA

